

Communiqué de presse

Dossier des « 523 » : graves erreurs au SPOP

Les nouvelles erreurs du SPOP concernant deux requérants d'asile ainsi que le non-respect des engagements du Conseil d'Etat amènent les Verts à exiger du Conseil d'Etat des informations précises et exhaustives.

Deux requérants déboutés, faisant partie du groupe des « 523 », sont actuellement incarcérés à Frambois, en vue d'un renvoi forcé, sans avoir reçu de plan de vol, et ce depuis le 14 mars.

Les Verts apprennent aujourd'hui que les informations données par M. Rothen, chef du SPOP, à un certain nombre de députés le 15 mars sont vraisemblablement fausses.

En effet, d'après les informations obtenues auprès de mandataires, d'ex-membres du GTM, de membres de la coordination asile, il semble que ces détentions soient abusives, étant donné que les charges retenues contre ces personnes n'ont pas la gravité exposée alors par le chef du SPOP. De plus, il semble qu'il y ait eu, une nouvelle fois, une méprise au sujet d'un prénom. Le SPOP n'a donc pas tiré les conséquences de mêmes erreurs déjà commises en 2004. C'est dire l'esprit dans lequel il (dys)fonctionne.

Ceci révèle combien, le travail effectué par la coordination asile et les groupes politiques est nécessaire pour garantir le respect des droits de l'homme actuellement bafoués par la police des étrangers et en l'espèce le SPOP.

Ces mesures de contraintes vont à l'encontre des affirmations du Conseil d'Etat du mois de septembre dernier, selon lesquelles de telles mesures ne seraient pas appliquées sans plan de vol préalable. Nous ne pouvons donc définitivement pas faire confiance aux différentes personnes responsables de ce dossier. Cet état de fait, déjà pressenti il y a quelques mois, conforte les Verts quant à leur non-participation au groupe d'analyse.

La façon dont la loi sur l'asile est appliquée dans le canton de Vaud donne des prérogatives démesurées au SPOP, qui en abuse soit intentionnellement soit par incompetence, et qui s'apparentent à des traitements arbitraires.

Cet état de fait nous amène à exiger des informations précises et exhaustives sur le cas de ces deux personnes incarcérées probablement à tort et aux suites qu'entend donner le Conseil d'Etat quant aux agissements du SPOP non-conformes aux missions de l'Etat.

Pour plus d'informations :

Yves Ferrari, député, 079 549 65 40

Anne Weill, députée, 078 854 49 40